

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1430

présenté par

M. Ferrand, M. Travert, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 78

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ils sont soumis aux II et III de l'article L. 3132-25-3 et à l'article L. 3132-25-4 »

les mots :

« les II et III de l'article L. 3132-25-3 et l'article L. 3132-25-4 leur sont applicables ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.